

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Lundi 4 Décembre 2023 à 20 h**

**PRESENTS** : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, SOBERA Christiane, PAPIN Florence, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian, PLO Valérie, TAPIA Gisèle, VIDAL Céline, GARRIC Bernard

**Procuration** :

**Excusés**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 Novembre 2023

**Secrétaire de séance** : VIDAL Céline

Monsieur le Maire indique qu'il y aura lieu de se prononcer sur un thème supplémentaire à savoir une DM N°4 liés au recrutement d'une secrétaire.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 20 Septembre 2023 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

**Projet Espace Associatif. Présence Architecte et Bureau Etude Structure**

Monsieur le Maire remercie la présence de M. Tisseyre architecte de Revel connaissant déjà nos interrogations et de M Nathan LLOPEZ du cabinet d'études structure NVL STRUCTURE de Toulouse.

Monsieur le Maire présente l'objectif de la présence de ces personnes à notre réunion: entendre les observations des personnes compétentes sur les aspects techniques, réglementaires et financiers concernant nos besoins exprimés

L'objectif étant la création d'une salle pouvant accueillir 150 personnes et les services de base autour

Pour l'essentiel 2 projets en discussion :

- 1) Agrandir la salle actuelle en cassant l'existant et en adaptant ou créant un espace pour les services de base.
- 2) Gagner de l'espace en prenant sur la mairie, et déplacer celle-ci à l'étage dans l'appartement.

Puis Monsieur le Maire passe la parole aux professionnels du bâtiment

Ils précisent un certain nombre d'éléments qui sont des contraintes importantes tout particulièrement dans le projet d'intégrer la surface de la mairie actuelle dans l'espace salle et transfert de la mairie à la place de l'appartement :

- structure avec des hauteurs non uniforme
- Plusieurs niveaux dans la construction
- Le plancher est une contrainte forte dans le cas de réception du public
- Besoin d'une accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) largeur escalier 1.60 m plus un ascenseur
- Cela correspond à une rénovation lourde avec beaucoup d'incertitudes qui peut correspondre à une réserve de 20 % du prix
- Nécessiter d'une étude de sol
- il y aura lieu de réaliser un phasage de travaux et cela ne sera pas simple sur la durée des travaux

- Dans le cadre de transfert de la mairie vers l'appartement il y aura lieu de réaliser un changement de destination, appartement vers lieu recevant du public = contraintes administratives et sécurités fortes.
- l'ensemble de ses informations rendent le projet peu objectif et donc peu réalisable voir impossible.

Dans la cadre d'agrandissement de la salle le projet est beaucoup plus simple techniquement et administrativement.

Pour avoir un coût estimatif de projet il y a lieu de préciser nos besoins et d'émettre comme le soulignait M. LLOPEZ un budget prévisionnel pour cadrer dès le début une enveloppe financière. Nous ne devons pas nous ériger en architecte pour reprendre une de leurs expressions.

*JMP Information non exprimée en réunion mais permettant d'alimenté la réflexion.*

*Nous pouvons exprimer une enveloppe budgétaire de l'ordre de 500 000 € qui serait financée à hauteur de 60 % minimum par des subventions soit 300 000 €, un prêt de 200 000 € sur du long terme (30 voir 35 ans) et le solde 100 000 € sur nos fonds propres.*

En ce qui concerne le logement, comme il est déjà classé logement, cela ne pose pas de problème technique. Le plus simple est de le laisser en appartement, pas d'obligation d'en faire un appartement PMR. Pas besoin de changement de destination et rénovation d'un coût supportable, surtout en allant chercher des subventions, même si cela ne le rend pas plus attractif n'ayant aucune sortie.

Merci à M. LAPASSAT JL pour l'établissement d'un canevas de compte rendu sur ce thème de la réunion. Il doit nous servir d'expression de données à transmettre pour étude.(document joint en annexe).

✓ Observations :

Faire un document a envoyer pour étude à MM TISSEYRE et LLOPEZ.

### **Voirie Information sur le choix de l'entreprise pour travaux 2023**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du Conseil et devant le délai court pour répondre au Conseil départemental.

Une analyse des 2 devis à été approfondie avec une visite sur le terrain de MM LAPASSAT et PETIT

Au regard des informations connues nous avons décidé de retenir la Société COLAS, car certains chantiers de la commune ont été mieux appréhendé.

Cette décision a été transmise au Conseil départemental.

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu la confirmation de la subvention du Conseil départemental à hauteur de 9 250.81 € calculer sur une base d'investissement de 20557.35 € au taux de 45 %

Monsieur le Maire indique que la commande a été validée et une réunion de chantier est prévue.

✓ Observations :

✓ Décisions : Le conseil prend acte de cette information.

## DM n°4 Virement de crédits

Monsieur le Maire informe que notre secrétaire de mairie Mathilde REYNAUD est en arrêt maladie pour cause de maternité. La date d'arrêt est plus tôt que prévue, environ 1 mois et demi, ce qui empêche le travail en double avec la nouvelle personne recrutée, Il propose que pour palier à un éventuel besoin de support de compétence à distance de doter Mme REYNAUD d'un PC portable.

D'autre part il convient d'ajuster les crédits au chapitre 12 correspondants aux paiements des salaires, article 6218 « autre personnel extérieur » pour un montant de 4000 €. Les crédits seront pris au chapitre 615221 « bâtiments publics ».

### ✓ Observations :

Quelques échanges sont réalisés sur le fait que lors de l'établissement du budget nous ne connaissions pas la situation de Mme Mathilde REYNAUD.

### Décisions :

- 1) Après en avoir délibéré, la proposition de mise à disposition de Mme REYNAUD d'un PC portable permettant une assistante à distance pour palier à des besoins éventuels de fonctionnement est acceptée.
- 2) L'ajustement des crédits pour le financement du poste de personnel est accepté.

## Informations diverses

- A) Monsieur le Maire propose que la date du samedi 6 janvier 2024 soit retenue pour la cérémonie des Vœux à la population. Le début de la cérémonie est prévu à 16 heures. Un verre de l'amitié est à organiser.
- B) Information livraison jeux supplémentaires
  - Les jeux doivent partir d'usine le vendredi 20 octobre. Il est possible qu'il faille un outil de levage pour le déchargement, cela sera à vérifier sur le moment.
- C) Choix cadeaux fin d'année sera un ouvre bouteille multifonctions.
- D) Belleserre info : il faut 2 ou 3 volontaires pour avoir des idées de thèmes et de rédaction.
- E) Notre site Web <https://belleserre.fr> évolue avec un service supplémentaire, une présentation sous forme d'alerte des actualités sur le smartphone. **Application à télécharger gratuitement.**

La séance est levée à 22h20

Fin du document